

Dans le cadre de l'élaboration de notre plan de gestion de la biodiversité, au-delà de la consolidation des actions déjà en place, nous avons structuré notre démarche à long terme en identifiant les grandes orientations visées pour la conservation de la biodiversité.



Les grandes orientations du plan de conservation de la biodiversité

Orientation 1 **Connaissance de l'état de la biodiversité**

Nous croyons que le point de départ d'une démarche de conservation est d'avoir une connaissance de l'état de la biodiversité sur les territoires où se déroulent nos activités de même que des principaux enjeux à considérer pour maintenir ou améliorer sa conservation.

La base de notre stratégie de conservation de la biodiversité est d'obtenir ces connaissances en colligeant les informations de diverses études et bases de données. En assurant une mise à jour constante de nos connaissances, nous serons en mesure d'évaluer l'impact de notre démarche sur la biodiversité régionale.

Orientation 2 **Protection des espèces à statut précaire et des aires protégées ainsi que réduction de la présence d'espèces exotiques envahissantes**

Nous sommes conscients de l'impact potentiel de nos activités sur les milieux où elles sont réalisées. Nous souhaitons nous assurer qu'elles n'aient pas d'effets négatifs sur les espèces à statut précaire et sur les aires protégées. Bien que nous nous efforcions de sélectionner des emplacements qui ne sont pas reconnus comme étant particulièrement riches en termes de biodiversité, certaines espèces fauniques et floristiques à statut précaire pourraient se trouver à proximité. En fonction des données recueillies, nous mettons en place des mesures afin de protéger les espèces à statut précaire et les aires protégées situées aux alentours. Lors du suivi des espèces sensibles, nous nous assurons de vérifier la présence potentielle d'espèces exotiques envahissantes sur notre territoire et, si nécessaire, de mettre en place des stratégies pour minimiser l'introduction et l'étendue de ces espèces.

Orientation 3 **Réduction des pertes d'habitat, de la pollution et meilleure utilisation des ressources**

Nous identifions les impacts et les risques de nos activités sur la biodiversité et les services écologiques du territoire. Nous utilisons le concept de hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, réduire, restaurer et compenser) afin de contrer les effets des pertes d'habitat et de la pollution sur la biodiversité et les services écologiques. Nous assurons une saine gestion des ressources en mettant en place des mesures permettant la réduction, la réutilisation, le recyclage ou la valorisation des matières.

Orientation 4 **Communication sur la conservation de la biodiversité**

La communication est cruciale dans l'atteinte de nos objectifs en matière de conservation de la biodiversité. Notamment, par le biais de la formation, elle permet aux employés et aux entrepreneurs de comprendre l'importance de leur contribution pour protéger la biodiversité. Elle sert également au public dans la reconnaissance notre implication à la protection des écosystèmes et des espèces qui y vivent.

Orientation 5 **Intégration de la conservation de la biodiversité dans les processus opérationnels**

L'intégration des enjeux de biodiversité est intrinsèque à l'ensemble de nos activités. Nos orientations sont ainsi communiquées à toutes les parties prenantes de l'entreprise.